

Règlement intérieur – Section Créations et Loisirs

Responsables :

- Mme AUDUREAU
- Melle CIUBOTARIU

Jour et horaires :

- tous les mardis de 20h à 22h en dehors des vacances scolaires

Locaux :

- Salle de loisirs créatifs au rez-de-chaussée de la tour A

Règles :

- Il est demandé de prévenir une des 2 responsables dès que possible, en cas d'absence.
- L'atelier sera annulé s'il y a moins de 3 participant(e)s.
- Les utilisateurs de la salle sont tenus de ranger la salle après leur activité, et de la rendre propre avant leur départ.
- Il ne faut pas oublier d'éteindre les lumières, débrancher les radiateurs l'hiver et fermer la porte à clé.
- Le matériel mis à disposition par le club doit être respecté et utilisé à bon escient, il ne doit pas être emprunté par une adhérente, sauf autorisation en informant une des responsables.
- Les adhérentes peuvent apporter leur matériel personnel qui reste sous leur responsabilité.